

LA LETTRE

DDTM de la Manche

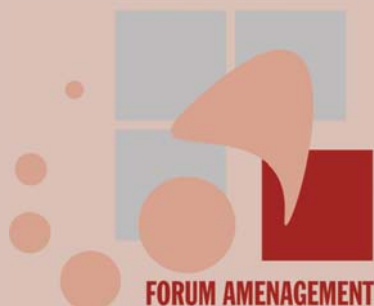
DU FORUM AMENAGEMENT

Ce 6ème forum aménagement était centré sur deux énergies renouvelables en progression dans notre département :

- ↳ l'électricité solaire photovoltaïque,
- ↳ la combustion de bois pré-conditionné, dans des chaudières de nouvelle génération.

LES SUJETS DU JOUR :

- La production d'électricité solaire photovoltaïque
- La production de chaleur par combustion de bois pré-conditionné



La production d'électricité solaire photovoltaïque

Le plan climat énergie Européen prévoit que, d'ici 2020, 20 % de notre consommation énergétique soit issue de sources renouvelables.

Parmi celles-ci, **le soleil**. Son rayonnement permet, grâce aux technologies modernes, de produire soit directement de l'eau chaude, soit de l'électricité.

Le paysage manchois pourrait donc, dans un futur proche, être modelé par l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques intégrés au bâti ou implantés au sol.

Fin 2008, la puissance crête installée dans la Manche était de 0.2 mégawatts (MW). Fin mars 2010, le département possédait une capacité de production de 1.8 MW (environ 18 000 m²), soit une progression de 900 %.

Monsieur Pierre Capomaccio, chef de projet conseiller Info-Energie de la société coopérative d'intérêt collectif "Les 7 vents du Cotentin" intervient ce 1er juillet 2010.

Il présente l'évolution des techniques, leurs possibilités d'intégration au bâti et aux paysages et développe, pour l'assemblée, les démarches que tout maître d'ouvrage, qui souhaite s'investir dans ce mode de production d'énergie, doit entreprendre avant de s'engager.

Il insiste notamment sur le rôle de conseil que les structures comme "les 7 Vents du Cotentin", le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), peuvent exercer auprès des collectivités pour les aider à bien définir leur projet, pour l'ensemble de ses aspects : techniques, financiers, esthétiques, urbains,...

Il souligne le danger de conduire un projet, en partenariat exclusif avec un fournisseur-installateur qui, très légitimement, cadrera la réflexion dans le domaine de ses seules possibilités et moyens.



M. Capomaccio M. Letenneur Mme Hébert

M. Capomaccio, conseiller Info-Energie de la société coopérative d'intérêt collectif "les 7 vents du Cotentin"

M. Letenneur, Président de l'Association pour le Développement des Energies Nouvelles.

Mme Hébert, Présidente de la communauté de communes Sèves et Taute.



La production de chaleur par combustion de bois pré-conditionné

Depuis quelques mois, des collectivités territoriales et des industriels mettent en place des équipements de chauffage collectif utilisant essentiellement du bois conditionné sous forme de plaquettes.

Ces chaudières, de nouvelle génération alimentées en continu, demandent un combustible spécifique dont la production pourrait permettre d'asseoir la valorisation de la haie bocagère sur des critères économiques.

Madame Anne Hébert, présidente de la communauté de communes Sèves et Taute, **Monsieur Léon Letenneur**, président de l'Association pour le Développement des Energies Nouvelles (Aden), viennent présenter les premiers éléments d'une étude sur le bois-énergie. Celle-ci, en cours de finalisation, explore le potentiel et les perspectives de développement de cette ressource sur le territoire de la communauté de communes Sèves-Taute.

S'appuyant sur des données existantes, issues d'une enquête réalisée sur la commune de Marchésieux en 1978, les chargés d'études (l'association régionale Biomasse Normandie et « Les 7 Vents du Cotentin ») concluent, en première analyse, que si ces trente dernières années, le linéaire de haies a été divisé par 2,4, la production de bois énergie a, quant à elle, été divisée par 6,2.

Plus que l'agrandissement des parcelles qui réduit le linéaire des haies, c'est le mode de gestion de la haie (du fait de son abandon comme source d'énergie ou de matériaux) qui a eu un impact prépondérant dans la forte diminution de la ressource.

Monsieur Letenneur présente le **chantier expérimental de production de plaquettes de bois**, réalisé lors de l'opération d'élagage des talus du CD 900, entre Saint-Lô et Périers, programmée par les services routiers départementaux, pendant l'hiver 2009-2010.

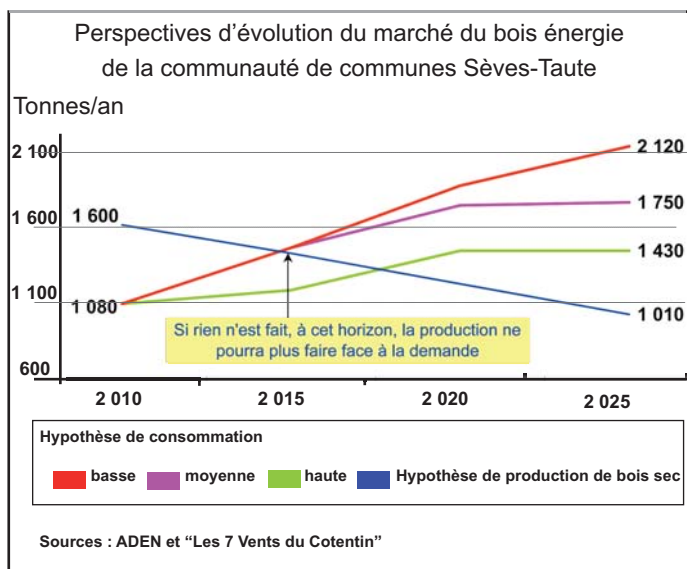
Il démontre, en s'appuyant sur cet exemple, qu'en rationalisant la chaîne de production, il est possible d'arriver à un prix de l'énergie très attractif pour les utilisateurs locaux. Comparé aux autres sources d'énergie, l'utilisation du bois déchiqueté s'avère particulièrement rentable.

Mais, le coût de production du bois de haie étant supérieur à celui du bois de récupération ou du bois d'origine forestière, le marché des chaudières de forte capacité des industriels échappe pour l'instant au bois de haie. Le marché actuel est limité aux utilisateurs qui associent des critères de développement durable aux approches traditionnelles, principalement économiques. Ce marché permet la mise en place d'une filière locale de taille modeste fonctionnant en circuit court. L'étude des perspectives d'évolution du marché de la communauté de communes, montre un accroissement certain de la demande annuelle de bois énergie. Celle-ci pourrait être, à l'horizon 2025, égale à 1,5 à 2 fois son volume actuel. En contrepoint, du seul fait de l'accroissement prévisionnel de la surface moyenne des parcelles, une simulation de la capacité de production aboutit à une baisse de production. Ainsi, seul 2/3 du volume 2009 serait commercialisé en 2025.

Une stratégie destinée à sauver, voire développer cette énergie, s'appuiera nécessairement sur une valorisation des produits de la haie, incitant les exploitants à adopter des pratiques de

gestion garantissant à la fois sa rentabilité et toutes ses autres fonctions : lutte contre l'érosion des sols, maintien de la biodiversité, élément essentiel du paysage en région de bocage, ... Il importe que ces fonctions non marchandes de la haie puissent être prise en compte et financées à un niveau permettant au bois d'origine bocagère d'être compétitif par rapport au bois d'origine forestière ou de récupération. Dans ce contexte, la haie retrouvera une réelle valeur économique. Madame Hébert et M Letenneur concluent en affirmant que :

« oui, la filière bois-énergie peut être un moteur du développement local ».



Partenaires : Les 7 vents du Cotentin, Association pour le Développement des Énergies Nouvelles, Communauté de Communes de Sèves et Taute.

Directeur de la publication : Jacques LE BERRE

Comité de rédaction : Sylvain DUBOIS - Jean-Michel VENRIES

Photos : DDTM 50

Conception graphique : DDTM, service communication, Dominique PICHON